

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 04 juillet 2025

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Dominique DESFOUR, Thierry ROUX, Clément CAMBIER, Alexandra PIEDRA, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2025\_92**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra notamment :

- L'inscription au budget du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) institué par la loi de finances pour 2025. Pour rappel, il est prévu que cette somme de 13 832 €, prélevée sur 2025 sur les recettes de la ville, sera restituée à 90% par tiers sur trois ans de 2026 à 2028.
- L'ajustement des crédits relatifs au remboursement de la dette suite à la baisse du taux du Livret A au 1<sup>er</sup> février dernier et à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale.
- L'ajustement des dépenses et recettes de la section d'investissement.
- L'ouverture des crédits permettant l'application de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2024 actant l'arbitrage rendu suite à la sortie de la ville de la Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence.

**BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE N°2**

Chapitre	Article	intitulés <b>Section Fonctionnement opérations réelles</b>	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
011	6288	Autres prestations diverses		50 000,00		
014	739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales		13 832,00		
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		32 982,27		
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		20 000,00		
73	73111	Impôts directs locaux				2 853,00
75	75888	Autres produits divers de gestion courante				3 550 755,44
		<b>opérations d'ordres</b>				
023		Virement à la section d'investissement		3 436 794,17		
	<b>Totaux</b>		-	<b>3 553 608,44</b>	-	<b>3 553 608,44</b>
Totaux Dépenses / Recettes <b>Total fonctionnement</b>				<b>3 553 608,44</b>	-	<b>3 553 608,44</b>

Chapitre	Article	intitulés <b>Section Investissement opérations réelles</b>	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 178 221,14		
16	1641	Emprunts en euros		66 666,66		500 000,00
21	21318	Autres bâtiments publics		288 665,96		
21	2138	Autres constructions		303 240,41		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		80 000,00		
23	2313	Travaux		20 000,00		
		<b>opérations d'ordres</b>				
021		Virement de la section de fonctionnement			-	3 436 794,17
	<b>Totaux</b>		-	<b>3 936 794,17</b>	-	<b>3 936 794,17</b>
Totaux Dépenses / Recettes <b>Total investissement</b>				3 936 794,17	-	3 936 794,17

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 du Budget principal de la ville.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 3 juin 2025,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57;

**Vu** le budget principal de la ville 2025 adopté le 18 décembre 2024 ;

**Vu** le budget supplémentaire de la ville 2025 voté le 27 mars 2025 ;

**Vu** la décision modificative n°1 du budget principal de la ville votée le 24 avril 2025 ;

**Sur** le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget principal de la ville.

**Adopté à la majorité**

**2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*